

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
États financiers	
État des résultats	3
Bilan	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7 - 12

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration du
Conseil des arts de Montréal

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des arts de Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des arts de Montréal au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de l'actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale de la Ville de Montréal,

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA

Montréal

Le 13 avril 2018

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2017

	Notes	2017		2016
		Budget	Réalisations	Réalisations
		\$	\$	\$
PRODUITS				
Apports				
Agglomération de Montréal	17	14 450 000	14 450 000	13 950 000
Subventions fédérales		-	15 000	148 604
Subventions provinciales		-	15 000	62 500
Entreprises privées et organismes		482 050	127 471	15 568
Particuliers		-	30 612	55 049
		<u>14 932 050</u>	<u>14 638 083</u>	<u>14 231 721</u>
Parrainage fiscal				
Entreprises privées et organismes		-	248 861	424 741
Particuliers		-	84 111	151 988
		<u>-</u>	<u>332 972</u>	<u>576 729</u>
Droits d'entrée liés au Grand Prix		<u>86 740</u>	<u>86 740</u>	<u>94 478</u>
		<u>15 018 790</u>	<u>15 057 795</u>	<u>14 902 928</u>
Maison du Conseil des arts de Montréal	3	199 442	205 238	190 472
Intérêts	4	130 000	137 787	137 946
Divers		5 000	6 781	5 591
		<u>15 353 232</u>	<u>15 407 601</u>	<u>15 236 937</u>
CHARGES				
Programmes d'aide financière				
Programme général		10 945 000	10 630 940	10 148 568
Parrainage fiscal		-	323 080	559 427
	5	<u>10 945 000</u>	<u>10 954 020</u>	<u>10 707 995</u>
Initiatives territoriales	6	1 491 414	1 472 624	1 387 317
Initiatives stratégiques	7	477 952	459 751	509 777
Frais relatifs aux prix	8	249 099	280 603	280 278
Autres actions	9	230 000	177 884	270 531
		<u>13 393 465</u>	<u>13 344 882</u>	<u>13 155 898</u>
Frais d'administration	10	2 037 325	2 028 716	1 859 665
		<u>15 430 790</u>	<u>15 373 598</u>	<u>15 015 563</u>
Maison du Conseil des arts de Montréal	3	258 442	245 620	245 639
		<u>15 689 232</u>	<u>15 619 218</u>	<u>15 261 202</u>
Affectation de l'excédent de l'actif net non affecté		336 000		
Insuffisance des produits par rapport aux charges		<u>-</u>	<u>(211 617)</u>	<u>(24 265)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

Bilan

Au 31 décembre 2017

	Notes	2017 \$	2016 \$
ACTIF À COURT TERME			
Encaisse		146 543	347 770
Placements	13	5 351 482	4 478 038
Débiteurs	14	113 945	116 232
Frais payés d'avance		8 218	1 998
		<u>5 620 188</u>	<u>4 944 038</u>
PASSIF À COURT TERME			
Créditeurs et charges à payer	15	227 837	216 023
Subventions à payer		1 483 244	1 471 134
Montants dus à la Ville de Montréal (sans intérêt, ni modalité de remboursement)		3 410 549	2 551 877
Apports reportés	16	37 413	33 083
Loyers perçus d'avance		3 851	3 010
		<u>5 162 894</u>	<u>4 275 127</u>
ACTIF NET			
Grevé d'affectations d'origine interne	12	62 413	62 413
Non affecté		394 881	606 498
		<u>457 294</u>	<u>668 911</u>
		<u>5 620 188</u>	<u>4 944 038</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Le président du conseil d'administration,



Jan-Fryderyk Pleszczynski

Le trésorier,



Jocelyn Dion, FCPA, FCGA

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL**État de l'évolution de l'actif net**

Exercice terminé le 31 décembre 2017

	<u>2017</u>		<u>2016</u>	
	Grevé d'affectations d'origine interne (note 12)	Non affecté	Total	
	\$	\$	\$	
Actif net au début de l'exercice	62 413	606 498	668 911	693 176
Affectations de l'exercice				
Insuffisance des produits par rapport aux charges		(211 617)	(211 617)	(24 265)
Actif net à la fin de l'exercice	62 413	394 881	457 294	668 911

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL**État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 décembre 2017

	2017	2016
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(211 617)	(24 265)
Variation des éléments d'actifs et de passifs		
Débiteurs	2 287	(12 898)
Frais payés d'avance	(6 220)	(58)
Créditeurs et charges à payer	11 814	(35 329)
Subventions à payer	12 110	(648 522)
Montants dus à la Ville de Montréal	858 672	1 143 443
Apports reportés	4 330	(62 226)
Loyers perçus d'avance	841	(828)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	672 217	359 317
Activités de placement		
Acquisition de placements	(5 351 482)	(16 478 038)
Cession de placements	4 478 038	16 354 858
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(873 444)	(123 180)
Diminution (augmentation) nette de l'encaisse	(201 227)	236 137
Encaisse au début de l'exercice	347 770	111 633
Encaisse à la fin de l'exercice	146 543	347 770

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 décembre 2017

1. Statut constitutif et nature des activités

Le Conseil des arts de Montréal (le « Conseil ») a été fondé en 1956 et il a été institué personne morale de droit public le 25 octobre 2007 en vertu de l'article 231.2 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ., chapitre C-11.4). Le Conseil est pourvu des pouvoirs, droits et privilèges d'une personne morale à but non lucratif constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, chapitre C-38).

Le Conseil des arts de Montréal est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

Le Conseil, en vertu de l'article 231.3, a pour mandat :

- de dresser et de maintenir une liste permanente des associations, sociétés, organismes,, groupements ou personnes qui participent à la vie artistique et culturelle dans l'agglomération de Montréal;
- d'harmoniser, de coordonner et d'encourager les initiatives d'ordre artistique ou culturel dans l'agglomération de Montréal;
- dans les limites des revenus disponibles à cette fin, de désigner les associations, sociétés, organismes, groupements, personnes ainsi que les manifestations artistiques ou culturelles à qui ou à l'égard de qui une subvention, un prix ou une autre forme d'aide financière doit être versée.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Conseil a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes à but non lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des actifs et passifs, des produits, des charges, des engagements et des éventualités. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont les créiteurs et les charges à payer. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Apports

L'apport de l'agglomération de Montréal est comptabilisé à titre de produits dans l'exercice lorsque que le montant a été établi et déterminé et qu'il est autorisé par le conseil d'agglomération de Montréal.

Les subventions fédérales et provinciales et les dons des particuliers et des entreprises privées et organismes sont comptabilisés lorsqu'il y a une entente signée, que le montant a été établi et déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Le Conseil applique la méthode du report pour les comptabiliser à titre de produits dans l'exercice. Les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Produits

Les produits de la Maison du Conseil des arts, les droits d'entrée reliés au Grand Prix et des autres produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve évidente qu'une entente est intervenue, que les services ont été rendus, que le montant a été établi et déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Subventions des programmes

Les subventions octroyées sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfaits à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant. Les annulations des subventions octroyées sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

Régime de retraite simplifié

La charge de retraite de ce régime est constatée au moment où les cotisations sont dues.

Placements

Les placements sont constitués de certificats de dépôt dont l'échéance est de 180 jours et plus à compter de la date d'acquisition et sont évalués au moindre du coût et de leur juste valeur.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Le Conseil comptabilise un actif financier ou un passif financier dans le bilan lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Conseil sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers). Le Conseil détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et de l'actif net.

3. Maison du Conseil des arts de Montréal

	2017	2016
	\$	\$
Produits		
Location de studios et de services	205 238	190 472
Charges		
Rémunération	135 869	130 149
Cotisations de l'employeur	27 567	24 698
Gardiennage et sécurité	49 611	52 811
Téléphone, poste et publicité	3 182	4 476
Services techniques et autres	10 818	12 542
Entretien et réparations	9 586	8 886
Biens non durables et autres	5 995	7 197
Entretien, mobilier	2 992	4 880
	245 620	245 639

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 décembre 2017

4. Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts, au montant brut de 172 724 \$ (161 004 \$ en 2016) sont présentés nets d'un montant de 34 937 \$ (23 058 \$ en 2016) versé à la Ville de Montréal et calculé sur le solde mensuel des engagements.

5. Subventions programme général

	2017	2016
	\$	\$
Théâtre	2 968 810	2 759 468
Musique	2 302 587	2 304 465
Danse	1 575 500	1 585 422
Arts visuels	1 502 467	1 399 707
Littérature	559 625	556 396
Cinéma et vidéo	618 017	574 898
Arts numériques	294 500	320 500
Secteur pluridisciplinaire	364 074	428 325
Nouvelles pratiques artistiques	369 500	225 500
Arts du cirque	366 810	512 151
Échanges culturels	32 130	41 020
Autres	-	143
	10 954 020	10 707 995

6. Initiatives territoriales

	2017	2016
	\$	\$
Programme de tournée		
Arts de la scène	917 718	847 455
Arts visuels	64 594	78 125
Cinéma et vidéo	62 012	65 203
Littérature	31 516	43 635
Nouvelles pratiques artistiques et arts numériques	104 728	54 654
Portraits d'artistes	-	9 124
	1 180 568	1 098 196
Programme de résidences		
Résidences d'écrivains	49 000	49 000
Projets pilotes	133 802	124 170
Poésie dans la Cité	23 500	15 720
Résidences en arts visuels	45 000	44 000
Résidences en arts numériques	5 500	15 000
Ateliers studios Saguenay-Montréal	-	10 000
Ponts culturels	35 254	31 231
	292 056	289 121
	1 472 624	1 387 317

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 décembre 2017

7. Initiatives stratégiques

	2017	2016
	\$	\$
Premières expériences de travail	130 000	163 404
DémArt-Mtl	102 852	97 852
60ième du CAM	-	75 337
Activités de la relève	53 235	67 827
Diversité culturelle	112 641	66 242
Activités de philanthropie	38 197	31 055
Évènements	12 826	8 060
Étude de consultation du milieu	10 000	-
	<u>459 751</u>	<u>509 777</u>

8. Frais relatifs aux prix

	2017	2016
	\$	\$
Grand Prix du Conseil		
Frais afférents	149 789	128 777
Prix en argent et œuvre d'art	60 749	75 561
Philanthropie		
Prix et bourses Jeunes Mécènes pour les Arts	15 907	30 940
Stages en philanthropie	24 000	16 000
Autres prix	<u>30 158</u>	<u>29 000</u>
	<u>280 603</u>	<u>280 278</u>

9. Autres actions

	2017	2016
	\$	\$
Soutien aux programmes de subventions	120 780	107 031
Services et expertises	57 104	163 500
	<u>177 884</u>	<u>270 531</u>

10. Frais d'administration

	2017	2016
	\$	\$
Rémunération	1 499 184	1 415 191
Cotisations de l'employeur	261 529	244 424
Transport et communication	118 175	95 081
Services professionnels, techniques et autres	128 551	87 961
Location, entretien et réparation	6 279	7 039
Biens non durables	14 997	9 969
	<u>2 028 715</u>	<u>1 859 665</u>

11. Régime de retraite simplifié

Les employés permanents bénéficient d'un régime de retraite simplifié enregistré d'épargne-retraite auquel le Conseil apporte une contribution de 4 à 7 % du salaire de base brut selon les années de services rendus. Le coût de la participation à ce régime se limite à la contribution du Conseil. La charge relative au régime de retraite est de 73 327 \$ (62 274 \$ en 2016).

12. Affectations d'origine interne

Le conseil d'administration n'a autorisé aucune affectation d'origine interne en 2017 (aucune en 2016). Le montant de 62 413 \$ représente deux affectations internes : l'une devant être utilisée pour développer et accroître les activités de diffusion au profit de tous les publics de 8 567 \$ et l'autre pour les prestations d'invalidité à court terme de 53 846 \$. Aucun montant n'a été utilisé en 2017 (160 000 \$ en 2016).

13. Placements

	2017 \$	2016 \$
Certificat de placement garanti au taux de 1,55 % (1,7 % en 2016), échéant en janvier 2018	2 520 000	2 784 152
Certificat de placement garanti au taux de 1,55 %, échéant en janvier 2018	2 831 482	1 090 000
Certificat de placement garanti au taux de 1,75 %, échéant en octobre 2017	-	603 886
	5 351 482	4 478 038

14. Débiteurs

	2017 \$	2016 \$
Apports à recevoir - Organismes et individus	10 000	-
Sommes à recevoir - Organismes et individus	9 248	11 026
Taxes à la consommation à recevoir	13 128	52 452
Avances de salaires	2 096	2 096
Intérêts courus	79 473	50 658
	113 945	116 232

15. Crédoiteurs et charges à payer

	2017 \$	2016 \$
Charges sociales à payer	155 951	141 302
Charges à payer	71 886	74 721
	227 837	216 023

16. Apports reportés

	2017	2016
	\$	\$
Apports des partenaires aux programmes		
Solde au début	33 083	95 309
Plus : Montants encaissés au cours de l'exercice	28 887	32 864
Moins : Montants constatés à titre de produits au cours de l'exercice	(24 557)	(95 090)
Solde à la fin	37 413	33 083

17. Opérations entre apparentés

Le Conseil est apparenté à l'ensemble des organismes municipaux contrôlés par la Ville de Montréal (la « Ville »), directement ou indirectement.

En vertu de la convention de bail échéant le 31 décembre 2018, la Ville fournit gratuitement les locaux situés au 1210, rue Sherbrooke Est, à Montréal, ayant une superficie locative de 2 865,16 mètres carrés au Conseil :

- La Ville assume les coûts de chauffage, d'électricité et d'entretien du bâtiment concernant l'entretien courant et les travaux majeurs.
- La Ville permet au Conseil de sous-louer les locaux, en tout ou en partie.
- Advenant que la Ville veuille récupérer les lieux prêtés, la Ville doit fournir gratuitement au Conseil de nouveaux locaux répondant à ses besoins, conforme aux prescriptions gouvernementales et municipales applicables et dont l'aménagement respecte les normes en usage à la Ville.

La Ville s'engage à défrayer le coût des déménageurs, de l'aménagement des nouveaux lieux, des branchements des lignes de télécommunication et du système d'alarme, le cas échéant.

Contribution financière de l'agglomération de Montréal

Le conseil d'agglomération de Montréal a approuvé la contribution financière pour l'année financière 2017 de 14 450 000 \$ (13 950 000 \$ en 2016) le 16 décembre 2016 (CG16 0679) pour le financement des opérations et des activités du Conseil.

La Ville met gratuitement à la disposition du Conseil les biens dont elle est propriétaire constituant la Contribution en biens et services offerte par la Ville :

La Ville fournit gratuitement au Conseil les applications et les systèmes informatiques et de gestion pertinents. Outre les systèmes bureautiques et le courrier électronique offert par le Service des technologies de l'information, la Ville offre les accès, l'installation, le support et la formation aux systèmes.

18. Dépendance économique

L'existence économique du Conseil est tributaire de l'apport provenant de l'agglomération de Montréal.

19. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice 2016 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2017.